

BUREAU NATIONAL DE LA F.F.P.J.P. DU 12/12/2008 : RELEVÉ DE DÉCISIONS



(Cette réunion s'est déroulée le vendredi 12 décembre dans les locaux de la Fédération à partir de 16 heures.)

Etaient présents : MM. AZEMA, Président de la FFPJP
CANTARUTTI, Vice-président
Mme GALLAND, Vice-présidente
MM. THERON, Vice-président
JUAN, Secrétaire Général
SIGNAIRE, Trésorier Général
PLACON, Secrétaire adjoint
STIRMEL, Trésorier adjoint
NATAF, DTN

Excusé : M. NICOLIER, Vice-président

En outre le Bureau a entendu M. COSTE pour présenter les travaux de la commission des finances réunie le matin même, et M. GRANDE, Directeur administratif, sur les questions de personnel.

BILAN FINANCIER 2008 :

Le Bureau a approuvé le bilan financier 2007 de la F.F.P.J.P tel qu'il est ressorti des travaux de la commission des finances et de la préparation par notre expert comptable. Eventuellement quelques modifications pourront lui être apportées à la suite de la réunion du Conseil d'administration de la SAOS Promopétanque.

En recettes, a été subie la forte réduction de la subvention ministérielle, une grande première depuis vingt ans en cette année olympique et une moindre recette pour les licences seniors en raison de la nouvelle diminution de leur nombre.

En dépenses, il n'y a eu aucun gros dépassement par rapport aux prévisions, les principaux ayant été notés en frais d'imprimerie, pour les salaires – en raison du départ négocié de Ghislaine – et sur la Coupe de France dont le total atteint désormais 112 000 € bien au-delà du produit d'environ 62 000 € des cotisations dues pour les clubs qui devaient en être la seule source de financement.

En revanche certains postes sont restés en deçà des prévisions, en particulier celui de la DTN pour les équipes de France et celui des déplacements des officiels aux championnats de France.

BUDGET PREVISIONNEL POUR 2009 :

Ce budget prévisionnel sera présenté en équilibre à 1 728 064 € Le document correspondant sera envoyé aux Ligues et Comités avec les documents du Congrès. Seules quelques légères modifications ont été apportées au projet arrêté en commission des finances.

En particulier le Bureau a proposé de porter l'affiliation par club, versée par les Comités sur leur fiche financière, à 25 €

Le surplus de 15 € sera affecté directement : pour 8 € à la Coupe de France afin d'équilibrer son budget propre ; et pour 7 € au financement d'un demi-poste de comptabilité au siège afin d'alléger Xavier des tâches de comptabilité qui ne sont pas de sa compétence.

En dépenses il a entériné la suppression des indemnités aux équipes de Ligue pour les Championnats de France. Sera également mis à l'étude un projet de limiter cette indemnisation à une équipe par Comité et par championnat pour les prochaines années.

***Note :** Il est rappelé que l'augmentation des mutations de 2 € ne sera applicable que pour les mutations entre 2009 et 2010. Les comités qui ont anticipé sont donc priés de ne pas s'abriter derrière une prétendue hausse à ce titre sur les mutations entre 2008 et 2009. Le Bureau réprovoque cette attitude, déjà relevée en d'autres circonstances, par laquelle certains cherchent peut-être à se défaire de leurs responsabilités.*

Le Bureau a également décidé que serait étudiée la possibilité de moduler la cotisation annuelle des Comités en fonction du nombre de voix détenu pour les élections : proportionnalité, progressivité, tranches ?

Enfin le Bureau a approuvé la création d'un budget annexe consacré au financement du support de licence à carte à puce. Pour 2009 il recevra en recettes le produit de 1,20 € par licence et assumera, en dépenses, l'annuité de l'emprunt souscrit pour la fabrication globale des cartes et l'achat des lecteurs.

LICENCES 2008

Bien que Paragon soit parfaitement en mesure de livrer dans les temps les licences qui auront été commandées dans des délais normaux, certaines vieilles habitudes risquent de voir certains attendre le dernier moment pour adresser leurs demandes à la société et ne pouvoir en conséquence les faire parvenir assez rapidement aux licenciés.

En conséquence et bien que cela devrait pouvoir être évité, **les licences 2008 pourront être acceptées sur les compétitions jusqu'au 25 janvier 2009, hors toute épreuve qualificative.** Ce délai est bien assez long, d'autant que cela provoquera une gêne certaine pour les organisateurs qui utiliseront déjà les lecteurs.

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES DE CLUB :

Le Bureau rappelle qu'il est hors de question pour la Fédération d'entrer dans un processus de financement des déplacements. L'intérêt essentiel de ces compétitions est de faire jouer chacun à son niveau et d'ouvrir des compétitions adaptées aux « petits » joueurs. Pour les évolutions à des échelons supérieurs il sera indispensable que les clubs adoptent la même démarche que ceux des autres disciplines quand ils « montent ».

La somme de 20 000 € inscrite au budget à ce titre sera consacrée aux efforts de lancement de ces compétitions, voire à des actions officielles et non à une indemnisation quelconque.

Il est rappelé l'intérêt d'organiser alternativement dans tous les clubs participants, des journées complètes avec tous les clubs, en raison de la recette que cela engendre, au lieu de faire de simples rencontres comme en Coupe de France.

CONGRES DE SAINT-POL-SUR-MER :

Seuls les représentants de comités directeurs de Comités nouvellement élus seront habilités à voter. A cet égard ceux qui n'auront pas avisé la Fédération du résultat des élections et communiqué le nom de leur(s) représentant(s) au Congrès ne seront pas autorisés à voter.

La présentation des candidats se fera uniquement sur écran durant le déroulement du Congrès le samedi matin.

Rappel : *Les présidents de Ligue en titre qui seraient élus au Comité Directeur devront démissionner immédiatement de leur mandat ou renoncer à celui de membre du Comité Directeur de la Fédération.*

Pour la suite, il serait souhaitable que les suppléants des présidents de Ligue au Conseil National ne soient pas des membres du Comité Directeur. Sinon leur ligue ne sera pas représentée le jour où le titulaire sera absent puisque un élu au Comité Directeur ne peut pas siéger à deux titres à la fois et qu'il n'y a possibilité de désigner qu'un seul suppléant.

En ce qui concerne les élections dans les Ligues qui semblent parfois se dérouler dans des conditions pour le moins folkloriques, une note de rappel sera envoyée aux Ligues afin de bien rappeler les règles en vigueur dont le non respect entraînera automatiquement annulation des élections par la Fédération et vacance du siège au Conseil national jusqu'à remise en ordre.

DTN – CTN

Victor Nataf prendra sa retraite au début de l'été, après une relativement longue période de vacances au printemps pour épuiser ses congés. Son poste nous est acquis mais le Ministère est en train de concocter un nouveau mode de désignation des DTN, avec limitation à trois mandats dans une même fédération. Il y aura appel de candidatures et choix ministériel.

Le second poste, celui de CTN, semble également devoir être conservé par la F.F.P.J.P., mais ce ne serait plus un poste sous contrat, ce qui limiterait forcément les possibilités de candidatures, car cela enlèverait un attrait de pérennité certain à ce poste.

QUESTIONS DE PERSONNEL

Les membres du personnel au siège – hors cadres d'Etat – sont tous passés sous la convention collective du sport : Cosmos. Le Président a donc signé les avenants nécessaires pour les quatre personnes concernées avec, notamment, remplacement des primes de fin d'année par un treizième mois, et alignement sur les grilles par catégorie prévues dans la convention collective.

Ces avenants ne préjugent en rien d'une évolution des montants des salaires eux-mêmes pour lesquels des ajustements pourront être opérés.

DISCIPLINE :

Le Bureau a pris acte d'un appel interjeté contre une décision de la commission régionale de discipline de PACA et l'a transmis au président de la Commission Nationale d'appel, Alain Nicolier.

La Commission fédérale de discipline a délibéré sur le cas d'une agression dont a été victime le Secrétaire Général lors du Championnat de France à Gruissan.

(La séance a été levée à 19 heures 10)